

**Revenus
de placement**

Année

Code du relevé

Code de la devise

A1- Montant réel des div. déterminés**A2-** Montant réel des div. ordinaires**B-** Montant imposable des dividendes**C-** Crédit d'impôt pour dividendes**D-** Intérêts**E-** Autres revenus de source canadienne**F-** Revenus bruts étrangers**G-** Impôts étrangers**H-** Redevances de source canadienne**I-** Dividendes sur les gains en capital**J-** Revenus accumulés : rentes

Voyez l'explication des cases au verso.

Nom et adresse du bénéficiaire

Numéro d'assurance sociale

Autre numéro d'identification

Type

Numéro de succursale

Nom et adresse du payeur ou du mandataire

Relevé 3

Ministère du Revenu

Relevé officiel – Ministère du Revenu
 Formulaire prescrit – Sous-ministre du Revenu

Revenus de placement

Explication des cases et instructions

- A1 – Montant réel des dividendes déterminés. Reportez ce montant à la ligne 166 de votre déclaration.
- A2 – Montant réel des dividendes ordinaires. Reportez ce montant à la ligne 167 de votre déclaration.
- B – Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables. Reportez ce montant à la ligne 128 de votre déclaration.
- C – Crédit d'impôt pour dividendes. Reportez ce montant à la ligne 415 de votre déclaration.
- D – Intérêts. Reportez ce montant à la ligne 130 de votre déclaration.
- E – Autres revenus de source canadienne. Reportez ce montant à la ligne 130 de votre déclaration.
- F – Revenus bruts de placement à l'étranger. Reportez ce montant à la ligne 130 de votre déclaration.
- G – Impôts étrangers. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire *Crédit pour impôt étranger* (TP-772).
- H – Redevances de source canadienne. Reportez ce montant à la ligne 130 de votre déclaration.
- I – Dividendes sur les gains en capital. Reportez ce montant à l'annexe G de votre déclaration.
- J – Revenus accumulés : rentes. Reportez ce montant à la ligne 122 de votre déclaration.

Avis aux bénéficiaires qui sont des sociétés, des sociétés de personnes ou des fiducies

Les montants inscrits sur ce relevé doivent être utilisés pour remplir la *Déclaration de revenus des sociétés* (CO-17), la *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* (TP-600) ou la *Déclaration de revenus des fiducies* (TP-646), selon le cas.

Note : Si un code de devise étrangère est inscrit à la case « Code de la devise », les montants inscrits sur ce relevé sont en monnaie étrangère. Vous devez les convertir en dollars canadiens avant de les reporter sur une déclaration.

Instructions à l'émetteur des relevés 3

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de produire le relevé 3, consultez le *Guide du relevé 3* (RL-3.G).

Au plus tard le dernier jour de février de l'année qui suit celle visée par le présent relevé, vous devez

- remettre les copies 2 et 3 des relevés 3 aux bénéficiaires;
- nous faire parvenir la copie 1 des relevés 3 avec le sommaire 3.

Code du relevé

Inscrivez « R » pour un relevé original, « A » pour un relevé modifié et « D » pour un relevé annulé.